

Madame Emmanuelle WARGON
Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique,
en charge du logement
Hôtel de Roquelaure
244 boulevard Saint Germain
75007 Paris

Le Président

Paris, le 1er septembre 2021

Madame la Ministre,

A l'issue de la semaine consacrée par notre Fédération aux SIAO en mars dernier, vous aviez bien voulu donner un écho favorable à notre proposition visant à apporter des solutions durables à la situation des sans abri dans notre pays à travers une loi de programmation « de la rue à l'hébergement ou au logement ».

Afin de contribuer à la réflexion collective en la matière, j'ai le plaisir de vous adresser par la présente le fruit des travaux conduits au sein de notre Fédération pour nourrir une telle démarche. Nous voyons plus que jamais dans une telle loi de programmation l'occasion d'apporter des solutions durables dans le cadre d'un partenariat loyal et équilibré entre acteurs, notamment l'Etat et les associations.

Nous y verrions aussi la confirmation d'une nouvelle approche dans le prolongement de vos décisions visant à l'issue de la dernière trêve hivernale à préserver quasiment à l'identique, pour l'année en cours, le niveau atteint d'ouverture de places d'hébergement dans le pays.

Ces premières propositions feront de notre part l'objet d'un travail complémentaire avec certains de nos partenaires habituels, notamment sur la production de logements sociaux avec la Fondation Abbé Pierre ou l'USH.

Comme vous le savez nous souhaitons que la loi de finances pour 2022 puisse matérialiser rapidement une telle perspective en répondant à une série d'urgences.

Nous demeurons à votre disposition pour, si vous en étiez d'accord et avec d'autres partenaires, engager sous votre égide une réflexion collective en vue d'une telle démarche de programmation des conditions et des moyens de la lutte contre la situation faite aux personnes sans abri et mal logées dans notre pays.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Pascal Brice

